

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Mehr Lastwagenausstellplätze (09.3102) und weniger Stau beim Umbau
des Nationalstrassennetzes (09.3787)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Mehr Lastwagenausstellplätze (09.3102) und weniger Stau beim Umbau des Nationalstrassennetzes (09.3787), 2009 - 2010*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Strassenverkehr	1

Abkürzungsverzeichnis

KVF-SR Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates

CTT-CE Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Strassenverkehr

POSTULAT
DATUM: 10.12.2009
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil des Etats a transmis tacitement au Conseil fédéral un postulat Büttiker (plr, SO) (09.3102) en faveur d'une **augmentation du nombre d'aires de repos pour les poids lourds sur le réseau des routes nationales**, notamment sur l'axe est-ouest. Les sénateurs ont par ailleurs adopté, par 19 voix contre 10, une motion Jenny (udc, GL) chargeant le Conseil fédéral de garantir le maintien de la circulation sur quatre voies sur les routes nationales lors de travaux de construction et de transformation et de prévoir le travail à deux équipes dans les appels d'offres pour l'adjudication de ces chantiers afin d'en réduire la durée.¹

MOTION
DATUM: 28.09.2010
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a débattu de la motion Jenny (udc, GL) visant à **réduire le volume des embouteillages** et autres désagréments lors de travaux de construction et de transformation sur les routes nationales en garantissant la circulation sur quatre voies et en raccourcissant la durée des chantiers grâce au travail à deux équipes. Sur proposition de leur CTT, les députés ont amendé le texte afin de relativiser l'exigence du maintien du trafic sur quatre voies, estimant que cela n'est pas toujours possible ou raisonnablement exigible. La chambre des cantons s'est tacitement ralliée à cette nouvelle formulation.²

1) BO CE, 2009, p. 686 (Büttiker) et 1284 s. (Jenny).

2) BO CN, 2010, p. 999 s.; BO CE, 2010, p. 920.